



COMMUNE D'AIGLUN  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

---

**ARRETE DU MAIRE**  
**N°T 26 – 05**  
**Réglementation de la circulation et du**  
**stationnement pour le déroulement de la**  
**cérémonie officielle du monument aux morts**  
**du 8 mai**

---

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AIGLUN ;

VU le Code de la Route R.417-10 ;

VU les décret 581217 du 15 décembre 1958 et 14 du 9 janvier 1960 portant codification des dispositions relatives à la circulation des véhicules ;

VU les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 et du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212.1 et suivants ;

Considérant qu'il a lieu pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement lors de la cérémonie officielle du 8 mai 2026, à proximité du monument aux morts.

**A R R E T E**

ARTICLE 1 – La circulation sera interdite de l'endrone jusqu'au lavoir du village, pour le déroulement de la cérémonie officielle susmentionnée.

ARTICLE 2 – Durant la cérémonie, le stationnement sur la place dépose minute situé devant le monument aux morts sera interdit.

ARTICLE 3 – Une signalisation provisoire, conforme aux prescriptions interministérielles sur la signalisation routière, sera mise en place par l'agent communal de la commune et une copie du présent arrêté sera apposé à chaque extrémité des voies concernées par cette réglementation en amont de la cérémonie du 8 mai 2026.

ARTICLE 4 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nice – 18 avenue des Fleurs 06000 NICE - dans le délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 6 – Copie du présent arrêté sera adressé à :

- La gendarmerie de Roquesteron
- La SDA des Préalpes Ouest
- L'agent communal

qui seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AIGLUN,

Le mardi 28 avril 2026

Le Maire, Anthony SALOMONE

